



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 mars 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-François Luccioni, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Christelle Combette, Annie Sichi à Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti et Danielle Flamencourt à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Jeanne et Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Camille Bernard à Pierre Pugliesi, Jean-Pierre Sollacaro et Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, David Frau et Christian Bacci à Aurélia Massei, Paul Mancini à Nicole Ottavy, Muriel Piera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Emmanuelle Villanova à Basiliu Moretti, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio et Marine Schinto à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 25
Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210308-2021_053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2021

Affichage : 11/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/053

Séance du lundi 08 mars 2021
Délibération N° 2021/053
Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le présent rapport présente cet état des lieux au titre de l'année 2020 et à l'échelle du territoire communal.

I. PLAN DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Ville d'Ajaccio poursuit sa politique de renouvellement de l'éclairage public dont les objectifs sont de réduire les consommations en énergie, de réduire les coûts de maintenance et de clarifier la situation des réseaux publics en domaine privé.

Différentes actions se poursuivent :

- Inventorier, analyser et au besoin renégocier les différents contrats de fourniture en électricité,
- assurer un suivi régulier des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement,
- intégrer le diagnostic de l'éclairage public dans un SIG afin de mieux connaître les différents outils et d'optimiser leur fonctionnement,
- mener la rénovation du réseau d'éclairage public.

En 2017, la ville d'Ajaccio a obtenu une subvention de 63 000 € au titre du CPER, CTC et ADEME pour établir un schéma directeur visant à définir et mettre en œuvre les projets prioritaires en 2018, 2019 et 2020. Au total, 1273 points lumineux étaient concernés avec un gain d'énergie de 70 à 80 %. Des travaux ont pu être engagés dans cette première phase.

En 2020 plusieurs chantiers de rénovation ont été menés notamment :

- Rénovation complète des points de l'avenue Mal Moncey,
- Rénovation complète des points du Parc du Casone,

Par la suite, en accord avec l'Ademe et l'Agence de l'Urbanisme le périmètre de cette étude a été élargi à l'ensemble des 7000 points lumineux de la ville. Ceci doit permettre de bénéficier d'un diagnostic global de la situation, d'un plan d'action général tout en conservant la logique d'identification de définition de chantiers prioritaires.

Ce schéma directeur a été achevé fin 2020 et a fait l'objet d'une candidature de la commune d'Ajaccio dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, de l'ADEME et d'EDF. Il permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles (70% au moins) et par la même des économies de frais de fonctionnement, ainsi que l'obtention d'aides à l'investissement. En outre la rénovation qui en découle permettra de diminuer, par l'utilisation de la technologie led, le halo lumineux urbain.

II. PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement. Les objectifs sont multiples:

- favoriser les économies d'énergie,
- réduire les émissions de CO₂
- encourager le développement des énergies propres.

Parce que la majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet :

- de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...),
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air.

La Ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux. A ce titre, un marché d'études a été attribué en 2017 à un groupement d'entreprise pour un montant de 77 595 €HT.

La mission a consisté donc à réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% dans ces bâtiments.

L'audit énergétique sur chaque bâtiment a comporté trois phases majeures :

- un état des lieux précis de l'existant et son analyse qualitative, quantitative et illustrées;
- l'élaboration de préconisations techniques et la construction de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration, portant à la fois sur le fonctionnement et les investissements à venir répondant aux objectifs détaillés ci-après;
- l'élaboration d'un bilan financier, répondant aux objectifs détaillés ci-après.

Objectifs

L'audit devait permettre de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessitent ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et conduire à la proposition de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration des bâtiment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, inscrits dans une démarche globale de Développement Durable répondant aux exigences suivantes :

- la réduction des impacts, tant en termes de consommation d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% par rapport à la consommation constatée du bâtiment. Si les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas d'atteindre ce niveau de performance, le niveau maximal de consommations d'énergie requis sera celui du label Bâtiment Basse consommation rénovation 2009),
- l'amélioration du confort thermique hiver comme été des occupants mais également acoustique si la structure du bâtiment et/ou les usages rendent cette amélioration acoustique nécessaire,

- la maîtrise des coûts d'exploitation liés aux consommations d'énergie,
- la préservation de la spécificité architecturale du bâti,
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation adaptés au bâti ancien, préservant les échanges hygrothermiques du bâti
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation ayant un faible contenu en énergie grise,
- l'amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment (matériaux de construction et ventilation),
- la compatibilité avec les travaux envisagés ou à envisager pour la mise en accessibilité des bâtiments,
- la faisabilité financière de l'opération

II-1 Travaux de rénovation énergétique

Les résultats mis en exergue prévoient, sur la base d'un scénario de base, c'est-à-dire une amélioration des équipements techniques, une économie annuelle de 102 569 € HT et 256 tonnes CO2 avec un temps de retour prévu entre 12 et 13 ans.

La Ville a donc fait le choix dans un premier temps, de choisir le scénario permettant des bouquets de travaux avec un Temps de Retour sur Investissement Court (< à 10 ans).

Les travaux d'amélioration énergétique porteront sur :

- La modernisation de l'éclairage ;
- Le remplacement d'équipements, y compris les systèmes de chauffage ;
- La mise en place d'un plan de comptage.

Cette opération se déroulera en quatre phases.

La première phase a débuté en 2020, elle a permis de réaliser les travaux à la DGST et à l'école sœur Alphonse. D'autres bâtiments sont également programmés :

- Groupe scolaire Andria Fazi
- Groupe scolaire Résidence des îles
- Groupe scolaire Loretto
- Groupe scolaire Empereur
- Groupe Scolaire Pietralba
- Groupe Scolaire Salines 6
- Groupe Scolaires des Cannes
- Groupe Scolaire St Jean
- Groupe scolaire Sampiero
- Ecole Maternelle Bodiccione
- Ecole Maternelle Berthault
- Groupe scolaire Mezzavia
- Bâtiment Forcioli Conti
- Crèche Berthault
- Crèche des Haras
- Ecole Municipale de Musique
- Palais Fesch
- Espace Diamant
- Médiathèque des Cannes

- Mairie annexe Mezzavia

La deuxième phase à réaliser en 2021 concerne les bâtiments se situant dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des bâtiments suivant :

- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines 6,
- Groupe scolaire des Jardins de l'Empereur,
- Crèche des Haras,
- Groupe scolaire Andria Fazi,
- Gymnase Bozzi,
- Piscine des Salines,
- Médiathèque des Cannes.

La troisième et quatrième phase pour 2022 et 2023 concerne les bâtiments ci-après :

- Ecole Pietralba,
- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines VI,
- Ecole Municipale de musique
- Garage municipal,
- Groupe scolaire Loretto,
- Groupe scolaire Mezzavia,
- Groupe scolaire Résidence des îles,
- Gymnase Padule,
- Ecole Bodiccione,
- Mairie annexe Mezzavia,
- Crèche Pietralba
- Centre Technique Municipal,
- Complexe sportif Jean Nicoli,
- Maternelle Berthault,
- Crèche Berthault,
- Gymnase Laetitia.

Le montant des travaux s'élève à 1 392 654 € HT.

- 2020 – bâtiment énergivores : 364 154 €HT
- 2021 - Bâtiments situés en quartiers prioritaires : 388 500 €HT
- 2022 – Autres bâtiments : 389 000 €HT
- 2023 - Autres bâtiments : 251 000 €HT

Pour financer ces travaux, la Ville a signé en juin 2019 une convention d'une durée de 12 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la mise en place du dispositif Intracting. Ce contrat permet d'organiser et financer des actions de performance énergétique (travaux « légers ») portant sur des équipements et des systèmes qui engendrent des économies d'énergie.

Le principe du dispositif est simple. Un fonds interne dédié à la performance énergétique est constitué par l'établissement. Un projet d'économie d'énergie est soumis par un service technique de la Ville ou par le service énergie.

La proposition est par la suite étudiée par le service énergie qui calcule les économies potentielles de l'action proposée. Si la période d'amortissement se révèle intéressante et le projet rentable, un accord est conclu entre les parties contractantes.

La CDC qui soutient le dispositif et assure ce rôle en apportant 50% du besoin de financement de la ligne budgétaire via des « avances remboursables Intracting ». Ces avances sont ensuite remboursées par les économies réalisées. Si les économies ne sont pas au rendez-vous, le remboursement est retardé.

Il en résulte un renforcement :

- De la **capacité d'autofinancement** de la personne publique, l'avance CDC faisant effet de levier sur l'investissement.
- De la **compétence technique de ses équipes**, la CDC restant présente tout au long de l'opération en tant que tiers de confiance.

Un financement de 80 % via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2020) a également été obtenu pour la première tranche de travaux et une subvention pour les autres tranches a été sollicitée.

II-2 Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques

Suite à l'audit énergétique mené sur 33 bâtiments, la Ville d'Ajaccio a confié à un prestataire qualifié, la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Le Centre technique Municipal
- Le Garage municipal
- Le groupe scolaire Saline 6
- Le groupe scolaire St Jean
- Le groupe scolaire des Cannes
- Le groupe scolaire Pietralba
- Le gymnase Bozzi

Le contexte insulaire est particulièrement favorable à l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation avec vente de surplus. L'étude des différents sites montre que très peu de masques viennent limiter l'ensoleillement des surfaces de panneaux au fil de la journée et des saisons.

Les résultats sont optimistes pour une autoconsommation avec vente de surplus puisque l'étude montre un temps de retour moyen de 11 ans pour les 7 bâtiments
Ce projet permettrait à la Ville de participer aux objectifs inscrits dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Corse qui vise l'autonomie énergétique pour 2050 et d'augmenter le taux de couverture des consommations d'énergie finale assuré par les énergies renouvelables.

Ci-dessous 2 maquettes du projet :

Le Bureau d'études a relevé lors de la visite des sites que les toitures étaient dépourvues d'isolation et présentaient des problèmes d'infiltration. La Ville va donc entreprendre ces travaux préliminaires avant l'installation des panneaux photovoltaïques. L'isolation des toitures qui s'inscrit dans l'amélioration énergétique des bâtiments permettra de limiter les déperditions thermiques.

Les différentes interventions ont été estimées :

- Maîtrise d'œuvre + étude structurelle **43.000 € HT**
- Travaux d'isolation + étanchéité des toitures **991.000 € HT**



- Travaux d'installation panneaux

photovoltaïques (hors maintenance) **736.000 € HT**

Soit un coût total de **1.727.000€ HT (un million six cent cinquante mille euros hors taxes) ou 1,9 M€ TTC**

Le calendrier des travaux doit s'échelonner sur 3 ans.

La Ville a également sollicité des subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour financer en partie ces projets.

II-3 Pompe a chaleur du Musée Fesch

Un autre système a pu enfin être mis en fonctionnement, il s'agit de la Pompe à chaleur sur eau de mer qui alimente le Palais Fesch en chauffage et refroidissement. Ce système thermodynamique puise sa source chaude ou froide dans l'eau de mer, récupérant ainsi l'énergie calorifique. L'eau de mer est captée dans le port pour alimenter des échangeurs thermiques, cette même eau non transformée est ensuite rejetée quelques mètres plus loin avec uniquement un léger différentiel de température.

Selon la saison, l'eau de mer sert à réchauffer ou refroidir un circuit d'eau douce, via une série d'échangeurs thermiques. La boucle d'eau douce est connectée à des pompes à chaleur installées dans le musée Fesch qui convertissent l'énergie produite en température suffisante pour le chauffage ou la climatisation.

L'intérêt de ce système écologique réside dans le fait que l'énergie finale disponible est supérieure à l'énergie nécessaire pour faire fonctionner la pompe à chaleur

II-4 Opérations de relamping diverses

Enfin des opérations de relamping ont été menées pour les gymnases St Jean et Laetitia, ainsi que pour le CIAS ou les bureaux de la culture.

En tout, près de 200 points lumineux ont été remplacés par des luminaires types LED.

Ces opérations de relamping vont se poursuivre dès 2021 pour tous les bâtiments ayant fait l'objet d'un audit énergétique.

Ces actions de relamping ou d'extension ont été prises en compte dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville et EDF. Ainsi, des primes pour aider le financement de ces actions ont été attribuées à la ville.

II-5 Améliorer la performance énergétique des établissements scolaires, une priorité

La collectivité a mis en place un important programme pluriannuel d'amélioration du confort thermique des établissements scolaires.

Un programme conséquent de renouvellement des chaudières a été engagé en 2019 dans le cadre du marché d'exploitation thermique (P3 pour près de 350 000 €). Après le remplacement de la chaudière de l'école des Cannes, de l'école de Salines VI et de St Jean en 2019, quatre nouvelles écoles ont fait l'objet d'une modernisation de leur équipement thermique en 2020:

- Ecole des Cannes : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Résidence des îles : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole du Loretto : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Pietralba : nouvelle chaufferie haute performance à condensation

Il est également prévu une rénovation de l'éclairage des établissements par un éclairage LED plus performant, le montant des travaux est estimé à 626 000 € HT, l'école Sœur Alphonse a déjà bénéficié de cette rénovation, le coût des travaux s'est élevé à 13 500 € HT.

III. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

III-1 OPAH « copropriétés dégradées » du Quartier des Cannes

Dans le cadre du **Programme National de Rénovation Urbaine (PRU)**, la Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de **réhabilitation et de rénovation urbaines des quartiers sensibles des Cannes et des Salines**. En partenariat avec l'ANRU et d'autres partenaires financiers, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) s'est terminé en 2020 dans un objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

En continuité des opérations de résidentialisation déjà réalisées dans ces quartiers notamment au niveau des parties extérieures, une **opération de réhabilitation et de rénovation du bâti des copropriétés du quartier des Cannes**, d'un montant de 3,227 M€HT s'inscrit de manière cohérente et productive dans le cadre de cette transformation urbaine : la réhabilitation de ces copropriétés est un des objectifs du Programme de Renouvellement Urbain.

La Ville d'Ajaccio a donc missionné plusieurs études permettant de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

(OPHA), opération visant à réhabiliter les parties privatives et communes des bâtiments nécessitant des travaux.

Cette étude a mis en évidence selon des critères sociaux, fonciers, et techniques, 8 copropriétés : Binda, Place des Cannes, Troène, Saules Peupliers, Primevères, Cala di Sole Candia et Orangerie



L'objectif de cette opération est d'apporter des aides financières, techniques et administratives aux propriétaires et aux copropriétés pour les encourager à réaliser des travaux leur permettant :

- une amélioration énergétique,
- une meilleure adaptation à la perte d'autonomie,
- la résorption de la dégradation,
- et la sortie de l'insalubrité.



Réhabilitation de logements dégradés « Travaux lourds »:

- Dont 12 propriétaires occupants
- Dont 8 propriétaires bailleurs



Isolation thermique des logements :

- Dont 39 propriétaires occupants
- Dont 26 propriétaires bailleurs



Adaptation à la perte d'autonomie :

- Dont 10 propriétaires occupants
- Dont 5 propriétaires bailleurs



Réhabilitation des parties communes :

- Copropriété Cala di Sole
- Copropriété Les Cannes

Objectifs de 100 logements :

- Dont 61 propriétaires occupants
- Dont 39 propriétaires bailleurs

Objectifs de 2 copropriétés

Outre des travaux portant sur l'amélioration des logements, les copropriétés retenues bénéficieront d'un soutien à la mise en œuvre d'opérations collectives d'économies d'énergie. Cette opération, menée par la Ville en partenariat avec l'ANAH, la Collectivité de Corse (CDC) et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), conformément à la convention signée le 28 décembre 2017, a débuté en juillet 2019 pour une durée de 5 ans. Le suivi-animation a été confié au cabinet Urbanis.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu que la Ville d'Ajaccio procède à l'avance des subventions pour le compte de la CDC et de la CAPA. Elle fournira ensuite aux partenaires financiers les pièces justificatives aux fins de remboursement. Cette démarche permet aux propriétaires de ne pas attendre le versement des subventions par les différents partenaires de la convention d'OPAH CD garantissant ainsi la réussite du dispositif.

	COUTS €	ANAH	CTC	CAPA	CG2A	Ville	EDF/Ad eme	Aides Etat de droit commun	% total financé
Coûts travaux	2 627 185 €	788 138 30%	262.71 8 10%	262 71 8 10%	131 35 9 5%	525437 20%	99 833 3,8%	197 038 7,5%	86,3%
Communication	100 000 €					100.00 0 100%			100%
bureau d'études suivi technique, administratif et animation	500 000 €	90 000 18%	70.000 14%	50 000 10%	25 000 5%	105 00 0 21%			100%
	3 227 185 €	878 138	332.71 8	312 718	156 359	730.43 7	99 833	197 038	84%

En 2020, malgré le contexte sanitaire défavorable, 80 propriétaires ont sollicité une aide, 22 visites ont été effectuées et 6 dossiers ont actuellement reçu l'agrément de l'ANAH, pour un montant de travaux de près de 120 000 € (dont 80 235 € en 2020)

Pour mémoire, le paiement des subventions aux propriétaires intervient ainsi en deux temps : après réception des travaux, une première partie est versée par l'ANAH, puis, la Ville d'Ajaccio qui regroupe les aides des partenaires financiers de l'OPAH (hors autres aides éventuelles) procède au paiement du solde.

In fine, aux fins de remboursement, la Ville d'Ajaccio, sur production des justificatifs, demande le paiement des sommes versées pour le compte des partenaires financiers.

Les perspectives pour 2021 sont encourageantes avec notamment un accompagnement important de la copropriété de Cala di Sole qui devrait aboutir à un début des travaux en 2021 pour un montant total de 1.454 M€HT.

III-2 Etudes pré opérationnelles OPAH RU

Dans le cadre du programme action cœur de ville, notre collectivité a lancé en 2020 une étude pré opérationnelle OPAH RU afin d'améliorer l'habitabilité des logements anciens et attirer de nouvelles populations (familles et actifs) dans le cœur de ville en apportant une aide technique et financière aux propriétaires locataires ou bailleurs sur le périmètre.

L'ambition est de couvrir le périmètre ORT par une OPAH et identifier les secteurs stratégiques pour déploiement d'un volet Renouvellement Urbain.

L'étude a débuté et doit permettre de proposer une convention OPAH sur un ou plusieurs secteurs de la ville en début d'année 2022. Le montant de l'étude s'élève à 120 000 €TTC.

IV. PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS DES CANNES ET DES SALINES

Les quartiers des Salines et des Cannes ont été retenus au titre du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines, bénéficiant d'un investissement de plus de 130 M€ TTC tous partenaires du programme confondus jusqu'en 2020 (dont 47 M€ d'investissement de la ville) et de 35 Me environ au titre du PAPI.

Le programme qui s'est terminé en 2020 a permis :

- **l'organisation des déplacements**, (structuration des liaisons douces, maillage routier transversal inter quartier, ouverture des quartiers sur la mer, prise en compte du risque hydraulique par une intervention sur les réseaux et la création de bassin de rétention),
- **l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés** (bailleurs sociaux et copropriétés privées, aménagement des espaces publics, amélioration de la qualité urbaine, paysagère des quartiers),
- **la rénovation des ensembles immobiliers publics et privés**, (amélioration de la qualité architecturale, rénovation énergétique, mise aux normes),
- **le confortement des équipements publics**, (Création d'équipements publics de proximité, amélioration de la cohésion et du lien social)
- **l'accompagnement du développement économique**, (redynamisation du tissu commercial et du développement économique par l'insertion professionnelle).
- **La résorption du risque inondation**

La logique de requalification urbaine du quartier s'est donc appuyée sur un triptyque associant réhabilitations privées, requalification des espaces et voiries publiques, et développement qualitatif de l'offre de service public.

Concernant l'aménagement public, le projet urbain se traduit par la rénovation ou la création de nombreux espaces :

- 4.15 km de voies rénovées,
- 4.5 km de pistes créées,
- 500 places de stationnement,
- 11 800 m² de places publiques,
- 555 arbres tiges.

Ce sont ainsi, près de 60 M€ qui ont été investis en 4 ans sur ces secteurs.

V. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RISQUES NATURELS

La canicule de 2003, les inondations de mai 2008 et de juin 2020, les dégâts occasionnés place Miot par la tempête de 2009 et ceux de février 2014 à la Confina, la tempête Adrian en 2018, tous ces évènements viennent nous rappeler l'imprévisibilité des éléments et la nécessité de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur.

Plus largement, le territoire d'Ajaccio est confronté à différents risques naturels :

- le risque feu de forêt dont les mesures de prévention notamment en termes de débroussaillage obligatoire sont précisées par arrêté préfectoral,
- le risque mouvement de terrain et ravinement étudié dans le cadre du « plan de prévention des risques mouvement de terrain et ravinement » prescrit en 2011, qui devrait être approuvé en fin d'année 2018
- les études relatives au risque inondation par submersion marine sont, quant à elles, en cours de programmation par l'État,
- le risque inondation étudié dans le cadre des « Plans de Prévention du Risque Inondation » approuvés à l'échelle des bassins versants du Prunelli, de la Gravona et San Remedio, Arbitrone, Cannes et Salines.
- le risque érosion du littoral, notamment sur la plage de St François (cf. chapitre VII page 20)

V-1 Plan d'adaptation au changement climatique

L'objectif de ce plan est de doter la zone transfrontalière franco-italienne d'un plan d'action conjoint pour la prévention et la réduction des risques posés par le changement climatique, en référence notamment aux inondations urbaines.

La Commune d'Ajaccio est résolument engagée dans une démarche environnementale vertueuse et durable qui vise notamment à adapter la zone urbaine d'Ajaccio aux changements climatiques et à lutter contre ces changements, à assurer la transition énergétique et à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de climat et d'énergie.

Dans le cadre du projet européen ADAPT, la ville d'Ajaccio a :

- mis à jour son bilan carbone ;
- réalisé le profil climatique de la Commune ;
- réalisé son plan local d'adaptation au changement climatique.

Ce travail très important – sert aujourd'hui de base solide à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) intercommunal, qui doit être réalisé par la CAPA.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire intercommunal.

Le plan local d'adaptation et de résilience du territoire d'Ajaccio a ainsi été structuré en 37 actions -à mettre en œuvre au sein de la collectivité et sur le territoire- autour des 6 axes stratégiques suivants :

- A. Mettre en place des actions transversales de prévision et de sensibilisation des populations aux impacts du changement climatique ;
- B. Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et les opérations de travaux de construction et de rénovation ;
- C. Renforcer la préservation des milieux naturels & des ressources en eau tout en assurant la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique ;
- D. Poursuivre la désensibilisation des réseaux électriques et gaziers aux aléas climatiques & promouvoir les réseaux de chaleur et de froid ;
- E. Anticiper les évolutions climatiques dans l'offre touristique et promouvoir un tourisme durable;
- F. Accompagner les entreprises vulnérables à la réduction de leur vulnérabilité.

Le plan d'adaptation étant est une démarche progressive d'amélioration continue. Il est important de préciser qu'un suivi précis des actions sera réalisé, afin de mesurer les effets attendus. Ce

reporting sera assuré par la gouvernance du plan local d'adaptation de la Ville qui se réunira une à deux fois par an.

Le Plan local d'adaptation au changement climatique de la Ville d'Ajaccio a été soumis au Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

V-2 Inondations : un territoire à risque

La Commune d'Ajaccio, a été classée comme zone à risque très élevé du point de vue des inondations, notamment en raison de l'urbanisation actuelle et future sur les bassins versants amont. La ville d'Ajaccio s'est inscrite dans une démarche progressive d'aménagement des bassins versants sensibles et de gestion du risque d'inondation après les inondations de mai 2008.

Actuellement, trois PPRI sont approuvés sur le territoire communal :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la «Gravona» approuvé le 24/08/1999 et révisé le 6/09/2002
- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de «Prunelli» approuvé le 14/09/1999
- Le Plan de Prévention du Risque Inondations de San Remedio - Arbitrone - Cannes - Salines approuvé par arrêté préfectoral le 31/05/11. Ce PPRI est actuellement en cours de révision

Ces PPRI permettent sur les zones inondables de régler les droits à construire, d'interdire les constructions ou d'imposer des préconisations fortes (perméabilité des sols, surélévation du bâti, interdictions diverses...).

En réponse à cette problématique, la CAPA et la ville d'Ajaccio ont élaboré une démarche globale de prévention du risque inondation, qui s'est traduite par deux documents stratégiques de planification :

- Le 3 juillet 2013 : le PAPI – Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, élaboré par la ville d'Ajaccio. Réalisé dans la continuité des opérations de renouvellement urbain des quartiers des Cannes et des Salines, il définit un programme de travaux de nature hydraulique ambitieux.
- Le 15 décembre 2017 : la SLGRI - La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, élaborée par la CAPA et qui a été approuvée par le Préfet de Corse. Cela constitue la démarche globale, qui a été collectivement réalisée par une quarantaine de partenaires et a conduit à la définition de 69 actions.

Ainsi, l'objectif principal dévolu à la stratégie de la ville d'Ajaccio et de la CAPA est de maintenir l'attractivité et la qualité de vie du territoire, en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

Dans une perspective de développement durable, c'est l'aménagement du territoire qu'il a fallu avant tout considérer et cela dans toutes ses composantes (l'urbanisme et le droit des sols – les projets de développement du territoire,...).

La démarche intègre également des travaux, qui ont déjà été mis en œuvre ainsi que de nombreux autres qui ont été planifiés pour les années à venir.

V-3 La prévention des inondations dans les quartiers de Cannes et des Salines

L'analyse hydraulique menée en parallèle de l'opération d'aménagement urbain de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) des quartiers des Cannes et des Salines a mis en

évidence la nécessité de prendre sérieusement en compte le risque inondation par ruissellement pluvial et d'intégrer ce dernier dans chacune des opérations prévues.

Il a ainsi été décidé la création d'ouvrage de rétention, ayant pour vocation une gestion du ruissellement pluvial et de son évacuation (qui seraient ainsi efficaces lors d'évènement pluvio-orageux majeurs). Il s'agit notamment des bassins de rétention Finosello et Alzo di Leva II, déjà réalisés, ainsi que d'autres ouvrages qui viendront compléter la démarche (Peraldi et Alzo di Leva 1). (Le bassin du Finosello est dédié au quartier des Salines et les trois autres à celui des Cannes).

Les travaux hydrauliques ont également concerné la mise à niveau (agrandissement significatif) du réseau pluvial et la création d'ouvrages (collecteurs,...) avec comme opération la plus marquante et la plus visible celle réalisée pour le recalibrage de la conduite enterrée du ruisseau des Cannes, qui a notamment nécessité la destruction de deux entrées de la barre « Mancini ».

Par ailleurs, les nombreuses voies qui ont été redessinées dans le cadre du projet de rénovation urbaine prennent en compte la gestion des eaux pluviales.

Les nouveaux ouvrages de protection contre les inondations qui ont été créés permettent de contenir des précipitations d'occurrence cinquantennale, voire plus (c'est-à-dire que tous les ans, il y a une probabilité d'un sur 50 pour que cet évènement apparaisse). Il s'agit des cadres collecteurs principaux et des exutoires vers la mer. Les bassins de rétention, quant à eux, ont été conçus pour gérer des précipitations d'une période de retour de 25 ans.

Le coût de ces travaux hydrauliques réalisés et réceptionnés est de près de 11 M€ pour le quartier des Cannes et de 1.6 M€ pour le quartier des Salines (Les travaux sont présentés de manière plus exhaustive en annexe).

Travaux prévus dans d'autres secteurs : Vazzio, Noël Franchini,...

La politique de traitement des eaux pluviales de la ville d'Ajaccio est le premier poste d'investissement de la ville d'Ajaccio depuis près d'une dizaine d'années. Compte tenu du volume financier de la programmation du PAPI signé en 2013 pour lequel une nouvelle prorogation, tenant compte des transferts de compétence PI vient d'être sollicitée, celle-ci ne peut s'inscrire que dans un temps long et la ville d'Ajaccio a dû définir des priorités.

Conformément à notre Schéma Directeur des Eaux Pluviales, la priorité a été donnée aux quartiers des Cannes et des Salines, le premier étant l'exutoire du plus grand bassin versant de la commune d'Ajaccio (1949 ha), et la zone la plus durement touchée durant les dernières décennies. Les Salines représentent un bassin versant de moindre importance, mais avec une topographie très défavorable, et comme indiqué dans le SDEP, un phénomène possible de « déversement » du sous-bassin versant de la madonuccia, tel que constaté en juin 2020.

Aujourd'hui, le bloc local (ville et CAPA) travaille à la poursuite des projets de Bassin Peraldi, Alzo 1 et bassins du Vazzio, étudiés dans le cadre du PAPI (14,9 M€). Les bassins de Peraldi et Alzo 1 viendront parachever les importants travaux hydrauliques entrepris sur le secteur des Cannes.

L'objectif majeur est d'atténuer les risques par des systèmes d'alerte précoce et de la communication avant et pendant la crise. Ceci, en créant une chaîne de prévention, de protection et de préparation intégré à travers des plans d'actions communs, le renforcement des réseaux de surveillance et d'alerte, la mise en place de cartographies, le pré-positionnement de barrières...

La diffusion de l'alerte est assurée, par un système automatique d'information, auquel peut être abonné gratuitement tout habitant du Pays Ajaccien qui le souhaite et en fait la demande. L'alerte qui leur est communiqué comprend des consignes ainsi que la conduite à tenir. De plus, afin de prévenir d'un risque grave et important, cinq sirènes ont été installées sur le territoire de la commune d'Ajaccio.

Au moment de la crise, un poste de commandement communal est mis en place à la mairie d'Ajaccio, où les services techniques municipaux, sous l'autorité du maire d'Ajaccio, interviennent et agissent dans de nombreux domaines tels que la circulation, l'hébergement, la restauration, etc. Le poste de commandement communal est en liaison permanente avec le centre opérationnel départemental de la préfecture.

Pour ce qui concerne l'information préventive de la population, la ville d'Ajaccio met largement à la disposition de ses usagers des informations complètes et précises quant aux risques majeurs (technologiques et naturels, dont l'inondation) présents sur son territoire au moyen d'un document d'information communal sur les risques majeurs, disponible sur le site internet de la ville.

Plus spécifiquement pour le risque inondation, les services techniques communaux travaillent à la mise en place prochaine de repères de crues et d'échelles de crues, afin de conserver la mémoire des événements qui se sont produits sur le territoire.

Pour finir, la ville d'Ajaccio et la CAPA se mobilisent régulièrement, avec l'aide de partenaires (Education nationale, services techniques de l'Etat,...) au moyen d'ateliers, de conférences, d'évènements, de campagne de communication, pour sensibiliser, accompagner, préparer et impliquer tous les publics (enfants et adolescents, entreprises, partenaires institutionnels,...) à la survenue d'évènements majeurs qui pourraient se produire, ainsi que pour la conduite qu'ils doivent alors tenir.

Ces actions de sensibilisation des populations et de formation des acteurs de la gestion du risque inondation devront se pérenniser et se renforcer dans l'objectif d'une société civile plus résiliente

VI GESTION DES RISQUES INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzino stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m³,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,
- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

Site ENGIE du Loretto

Le site de stockage de butane qui alimente Ajaccio, et ses 16.000 clients est un site seveso.

La réglementation impose aux sites SEVESO de calculer les zones de dangers créées par leur activité industrielle, et de les maîtriser par des mesures notifiées par les Préfets de Région.

Ce projet libèrera une zone foncière sur la ville d'Ajaccio, zone actuellement gelée.

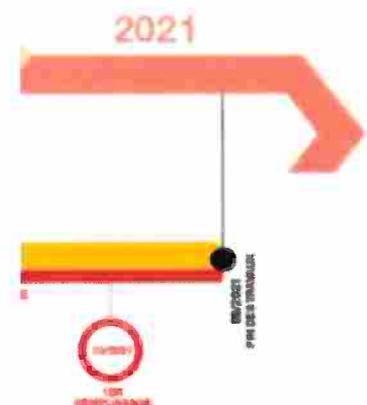
Le projet consiste ainsi à construire à côté du site actuel, une nouvelle installation sur base de deux nouvelles sphères encoffrées dans des silos bétons remplis de sable.



<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-2018/>



<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-20192020/>



<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-2021/>

ENGIE profite de ce projet pour substituer du propane au butane, gaz en voie de disparition sur ces usages. Ce changement sera transparent pour les clients en air butané, qui ne verront aucune différence au quotidien.

Les études d'ingénierie de base et toutes les démarches administratives ont abouti fin 2016. Après un appel d'offres, le groupement d'entreprises SPAC/BOUYGUES/GELDOF/VENDASI a été sélectionné pour réaliser ce projet. ENGIE, maitrise d'ouvrage, s'appuie sur Tractebel France comme Assistant à Maître d'Ouvrage.

Les travaux ont débutés au mois de mai 2018 et se termineront fin 2021.

Dans le cadre de ce projet, des mesures de préservation de l'environnement ont été mises en place avec notamment la mise à disposition par la ville d'Ajaccio d'une emprise de plus de 20ha à Vignola et à la Sposata. A ce titre, une convention tripartite entre Engie, le CENC et la ville d'Ajaccio a été signée en novembre 2017.



VII. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE AU SERVICE DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Depuis 2015, la ville d'Ajaccio a inscrit dans son projet d'organisation une Direction de l'Environnement et des Aménagements Paysagers au cœur d'une Direction Générale Adjointe de la proximité.

Cette organisation traduit la volonté de mettre le développement durable au centre des préoccupations et des interventions sur le cadre de vie :

- Les démarches de labellisation se mettent en place :

le « Zéro phyto » s'impose à la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017 et, dans le cadre de l'aménagement paysager du territoire et de sa politique environnementale, la Ville d'Ajaccio a

souhaité mettre en œuvre une nouvelle réflexion suite à l'absence d'utilisation des pesticides par un plan de gestion différenciée accompagné d'un plan de désherbage communal pour modifier les pratiques de désherbage sur la Commune.

Ce plan permet une gestion des espaces selon leur qualité, leur situation, leurs usages. Cela permet de rationaliser les moyens, de réduire les intrants et d'avoir une approche plus respectueuse de la biodiversité. Un plan de gestion différenciée a été adopté en 2018 en partenariat avec la FREDON.

A l'issue de cette étude 3 typologies ont été retenues :

- Classe 1 : Jardin de Prestige
 - Espace horticole très soigné :
- Classe 2 : Jardin traditionnel
 - Entretien semi intensif :
- Classe 3 : Espace semi-naturel
 - Entretien limité :

Cette démarche a été actée par délibération en décembre 2017. Dans cette logique la ville a obtenu une subvention pour l'acquisition de matériels dits alternatifs pour le désherbage, et donc la mise en service a été effectuée en 2020.

La ville a obtenu le label pavillon bleu en 2017 pour la plage de TROTTEL, et en 2018 pour la plage de la terre sacrée. Ces pavillons ont été obtenus également en 2019 et 2020. La charte PELAGOS pour la protection des mammifères marins signée 2012 a été reconduite le 25 avril 2016 et le 25 février 2019.

Une approche environnementale de gestion et d'aménagement des plages a été mise en œuvre dès 2016 (réduction des reprofilages des plages, respects des hauts de plage, conservation des posidonies) et s'est poursuivie avec l'adhésion de la ville à l'association « Rivage de France » en mars 2018 pour un nettoyage des plages plus respectueux. Très récemment une expérimentation de gestion raisonnée des posidonies a été menée sur le site de Capo di Feno en partenariat avec la DDTM et l'animateur du site Natura 2000.

En matière de qualité de l'eau de mer, la Ville a établi des profils de vulnérabilité des plages qui permettent, par une meilleure connaissance du contexte et de l'environnement de chaque zone de baignade, de réduire les risques ; ainsi, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la définition de nouveaux protocoles de gestion active des eaux de baignades est en cours. Depuis 2016 toutes les eaux de baignade ont été classées de bonne qualité

En 2019, toutes les plages contrôlées ont été classées en excellente qualité. La Ville s'était particulièrement préparée à la saison estivale (travaux sur les réseaux pluviaux, curage préventif).

- La réflexion sur l'arbre en ville engagée en 2016 s'est poursuivie en 2017, 2018, 2019 et 2020. Une communication particulière a été faite en 2018 en intégrant une expertise globale sur les espèces végétales intéressantes pour Ajaccio dans le cadre de la biodiversité et le travail réalisé avec la FREDON sur les palmiers. L'action de lutte collective est difficile à mettre en œuvre mais la ville poursuit ses actions avec notamment le piégeage. Des partenariats sont en cours avec d'autres territoires et des jardins botaniques notamment en Italie.

Avec en particulier le programme massif de l'ANRU, la Ville a planté plus de 1000 arbres en 4 ans. On peut également citer les opérations ci-après :

-Revégétalisation et plantation d'alignement d'arbres sur la Rocade :

Phase 1 (réalisée fin 2020) :

- 86 048 € TTC
- 33 arbres plantés (10 aulus cordata ,10 celtis australis, 11 metrosideros thomasi , 2 magnolia grandiflora cèpées)
- 1024m² de massif arbustifs (abelia , photinia, éléagnus, arbutus, unedo,raphiolepis,cistus,teucrium, choisya aztec etc.)

Phase 2 et 3 (débutées en février 2021).

Phase 4 en cours d'élaboration.

-Requalification du site du Casone : réalisation de la phase 1 en 2019 avec notamment 85 571.20 €TTC plantation de 26 arbres de diverses variétés et de plus de 6 massifs de végétaux types locaux et ornementaux. La phase 2 a débuté en fin d'année 2020 et prévoit la plantation de 30 arbres supplémentaires et de nombreux massifs arbustifs.

-Requalification du parc Armand Berthault : débutée en 2018 elle s'est poursuivie en 2020. Son aménagement fait l'objet d'un atelier participatif citoyen dont l'action se poursuit. Lieu de biodiversité, il aura aussi un rôle pédagogique, au travers du choix des végétaux selon la thématique des 5 continents avec in fine la possibilité d'obtenir le label « jardin remarquable ».

-la pépinière municipale est de nouveau opérationnelle depuis 2017 et la construction d'une nouvelle serre a débuté en septembre 2020. La livraison de ce nouvel équipement est imminente. L'objectif de la ville est d'avoir par le biais de bouturages et de semences plus de plantes pour les espaces publics de la ville. Diversité, extension des espaces, plantes adaptées... la pépinière concoure entièrement à la politique de développement durable de ville. Elle permet de produire des plants localement, sans importation d'espèces, ce qui permet de disposer de végétaux adaptés aux contraintes locales, et sains.

- Par ailleurs Le projet d'application du régime forestier sur les terrains boisés appartenant à la commune d'une superficie 890 hectares environ (situés au niveau du secteur bordé au nord par le vallon de Saint Antoine et au sud par la route des Sanguinaires/ Saint Antoine/ Mont Salaro) a été approuvé en 2019. Cela permettra d'assurer la préservation contre le risque incendie et la gestion durable de la forêt par l'Office National des Forêts et ainsi de prendre en compte l'intérêt économique, environnemental et social de la forêt communale.

- en matière de lutte contre les nuisibles, des essais de nouveaux produits écologiques (glace carbonique, substances naturelles) ont été menés pour éviter un recours systématique aux biocides traditionnels. La poursuite de cette démarche est conditionnée à l'évolution de la réglementation en la matière. Par ailleurs, les services de la Ville tendent à travailler plus étroitement avec les syndicats de copropriété et les riverains, pour développer une lutte dite « intégrée » contre les rongeurs, et qui repose principalement sur la suppression des sources de nourriture et d'eau, ainsi que sur l'entretien des espaces publics et privés, plutôt que sur l'utilisation de rodenticides.

Concernant l'érosion du littoral : la ville a entrepris dès le début de l'année 2019 une analyse de la situation particulière de la plage de Saint François. En effet cette plage a montré ces dernières années des signes inquiétants de dégradation, au point que lors de la tempête Adrian les fondations du mur de soutènement du boulevard Lantivy ont été affouillées, impliquant une fermeture totale de la circulation pendant plusieurs semaines.

L'analyse menée a conduit à élaborer un cahier des charges d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour l'exercice d'une Maitrise d'œuvre, incluant l'ensemble des études ainsi que le suivi des travaux de protection de cette portion du littoral. Les études sont évaluées à 500k€HT et les travaux entre 3M€HT et 6M€HT en fonction de l'ampleur du rechargement en sable auquel l'étude devra conclure. Ce dossier fait l'objet de deux demandes de subvention, l'une sur le programme Feder 2021, l'autre au PTIC. La démarche conduite en totale collaboration avec les services de l'Etat a donné lieu également à une réunion avec les services de l'OEC, et s'inscrit parfaitement dans la stratégie régionale décidée par ce dernier. Elle peut donc avoir valeur de modèle de protocole pour la conduite d'opérations similaires sur le bassin ajaccien ou au niveau insulaire. La procédure de consultation des Bureaux d'études lancée en fin d'année 2020 est en cours, et l'attribution est imminente. Les études environnementales pourraient débuter en avril prochain, conformément au planning prévisionnel.

VIII. ECOLES, CRECHES

VIII.1. Vie scolaire

- Le tri du papier est effectif dans toutes les écoles tant sur les temps scolaires que périscolaires.
- Sur les temps périscolaires, la valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés : créations artistiques à partir d'objets et de matériaux de récupération,
- Des produits BIO soit 10 % sont proposés chaque mois dans les menus des cantines scolaires,
- Un menu végétarien est proposé aux enfants une fois /semaine
- Une étude est en cours avec la FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Corse) afin de favoriser les circuits courts lors de passation de marchés publics pour l'achat de fruits et de légumes.
- Une action en partenariat avec le SYVADEC et intitulée « étude pour l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire », est menée avec le personnel communal depuis quatre ans. Cette action s'inscrit dans un programme plus large impliquant l'Education Nationale (programme Eco Scole). Au niveau des cantines, les interventions du SYVADEC se déroulent de la manière suivante :
 - définition des matériels nécessaires au tri des bios déchets,
 - diagnostic pour qualifier et quantifier les pertes et gaspillage alimentaire,
 - élaboration d'un plan d'actions pour identifier les pratiques vertueuses et les leviers de réduction des pertes et gaspillage,
 - mise en œuvre des préconisations des plans d'actions : réduction du gaspillage de pain : les pains individuels ne sont plus distribués en maternelle. Le choix s'est porté sur des baguettes coupées à la demande. Le pain restant est consommé lors du goûter.

Des rendez-vous sont programmés sur les sites de restauration entre le SYVADEC et les agents de restauration. A cette occasion, des outils pédagogiques sont remis aux personnels et aux enfants afin de les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Dans le prolongement des programmes Eco Scole mis en place par le SYVADEC, la DEVS a élaboré avec le diététicien du Service Restauration, le cahier de charges d'une formation destinée aux personnels œuvrant dans les cantines, afin de les sensibiliser aux prescriptions du GEMRCN

(grammages recommandés notamment) et ainsi leur permettre de réfléchir voire modifier leurs pratiques professionnelles au quotidien. Toutes les équipes périscolaires ont bénéficié de deux sessions de formation.

- En décembre 2020, une rencontre avec la CAPA a permis d'évaluer la faisabilité d'une collecte des emballages dans les cantines scolaires et les cuisines de production. L'ensemble des besoins a été recensé, intégrant les contraintes organisationnelles et matérielles pour chaque structure.

La CAPA organise actuellement la logistique technique du ramassage des déchets sur les 30 sites de restauration scolaire sur les 8 centres aérés et sur les 3 cuisines de production.

Chaque site sera doté d'un container jaune pour les déchets recyclables et d'un container pour les biodéchets.

- Le mobilier scolaire hors d'usage est transporté à la déchetterie du Stiletto pour revalorisation éventuelle.

VIII.2. Petite Enfance

L'adoption d'une démarche écologique dans les crèches permet :

- d'améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- de sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- d'associer les parents au projet.

Les pratiques éco-responsables mises en place dans les crèches

Les repas :

Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes. Certains produits bio font partie désormais des menus.

L'eau du robinet est la boisson privilégiée pour les plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.

Gaspillage alimentaire :

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions.

La gestion des déchets :

La CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur les 8 crèches et la cuisine centrale pour une mise en place de tri sélectif.

Chaque site sera doté d'un container jaune pour les déchets recyclables et d'un container pour les biodéchets.

Formation :

Le personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques pour économiser l'eau et l'énergie.

Initiation aux « bons gestes » concernant l'aération des salles d'accueil pour lutter contre la pollution de l'air intérieur.

Eveil et sensibilisation de l'enfant à la nature :

La création d'un potager sur les sites de Mezzavia et du Parc Berthault permet aux enfants de développer les cinq sens et les sensibilise au respect de la nature.

Achat de matériel et de mobilier :

- les matériaux éco - responsables (sans phtalates et sans formaldéhydes) et les bois issus de forêts éco-gérées sont privilégiés,
- les commandes sont groupées afin de réduire l'impact des transports sur l'environnement.

Sensibilisation des familles :

Les membres du réseau de professionnels Petite Enfance organisent des campagnes d'information dans le domaine de la promotion de la santé : propreté et hygiène de l'enfant, pollution de l'air, gaspillage alimentaire, semaines nutrition-santé...

VIII.3. Accueils de Loisirs

L'éducation à l'environnement est mise en œuvre dans les accueils de loisirs sur le temps extrascolaire.

La valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés :

- ✓ mise en place d'espaces de récupération de cartons, papiers et plastiques,
- ✓ actions de terrain menées avec les enfants pour le recyclage de matériaux,
- ✓ utilisation d'un composteur à L'ALSH de Baléone. Les enfants sont sensibilisés à la réutilisation des composants des menus et le compost obtenu est utilisé au sein du jardin pédagogique de BALEONE
- ✓ jardinage à L'ALSH Saint Jean, travail sur les saisons, les légumes et les plantations d'aromatiques.

Chaque Accueil de Loisirs assure des formations auprès du public afin de les initier aux « ECO-GESTES » : extinction des lumières, économie d'eau...

A terme, un « coach vert » sera désigné sur les ALSH afin que les actions soient pérennisées dans le temps.

Des actions de « nettoyage » de plage ont été menées avec la participation des enfants des Accueils de Loisirs Maternels de la Résidence des Iles et de Baleone, en partenariat avec le service propreté de la Ville et la CAPA.

Les projets pédagogiques des ALSH étant en cours d'évaluation, des objectifs pédagogiques relatifs au développement durable sont prévus pour l'ensemble des structures d'accueil.

IX. DEPLACEMENTS URBAINS ET AMENAGEMENTS

- La réduction des déplacements est toujours un objectif mais s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'étendue du territoire communal et de l'éclatement des services et des équipements.

La ville a participé activement à l'élaboration du Plan de Déplacements urbains par la CAPA. Elle met en œuvre dans le cadre d'un plan pluri annuel d'investissements des actions d'amélioration du cadre de vie et notamment des trottoirs ce qui permet d'améliorer les conditions de circulation des piétons et donc de réduire l'usage de la voiture à l'intérieur d'un quartier.

L'accessibilité se trouve améliorée chaque année dans les quartiers mais le retard est important à l'échelle de la ville. La mise en œuvre de l'ANRU aux cannes et aux Salines permet d'offrir à 2

quartiers de nouvelles possibilités de déplacement à pied et en 2 roues avec la mise en œuvre de pistes cyclables.

Enfin, en 2018, la ville a finalisé le projet de Poste central de régulation de trafic et sollicité des subventions au titre du FEDER (1,9M€HT). Ce projet qui a pour objectif de mettre en place un système intelligent de régulation des feux tricolores avec comme objectifs principaux :

- réguler le trafic et améliorer les conditions de circulation
- mettre aux normes les traversées piétonnes et faciliter les circulations piétonnes
- prioriser le passage des bus aux différents carrefours à feux

Ce système informatique et ces travaux vont dans le sens de réduire l'impact des circulations automobiles (moins d'émission de carbone et de particules fines par réduction des embouteillages, de favoriser le passage du bus et augmenter la part du transport collectif dans le trafic, de faciliter et sécuriser les circulations piétonnes. Impacts réduits sur la santé et la qualité de l'air.

La procédure d'appel d'offre a permis d'attribuer les marchés dans le courant du second semestre de l'année 2020 pour un démarrage opérationnel prévisible en début d'année 2021.

- La ville a poursuivi en 2020 sa politique renouvellement des matériels roulants par l'acquisition de véhicules neufs dont répondant aux dernières normes environnementales et ainsi moins polluants. En 2021 plusieurs acquisitions sont prévues :

- **intégration de 2 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2020)**
- **Acquisition d'un camion électrique pour le service des Cimetières (programme d'acquisition 2020)**
- **Acquisition de 10 vélos électriques à destination des agents. Ces vélos seront mis en pôle dans les différentes DGA (Hôtel de ville, DGST, DGA PSP, DGA DSCSVQ) programme d'acquisition 2020)**

La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). La ville a procédé en 2019 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable, de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser la qualité de l'air en milieu urbain, la Ville d'Ajaccio souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. La multiplication des bornes doit permettre d'augmenter le nombre de véhicules propres utilisés au quotidien à Ajaccio, en facilitant l'accès des usagers aux dispositifs de recharge, notamment pendant les horaires de travail.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électrique dans les flottes d'entreprises,

Une étude a été menée en 2019 pour l'installation de 10 bornes de recharge électrique. Afin que ce projet puisse aboutir, la Commune bénéficiera de la prime ADVENIR.

En 2020, suite à un avis d'appel public à la concurrence, la Ville a permis l'installation de stations de trottinettes en free floating afin de poursuivre le développement de la mobilité douce.

Dès le départ, l'enjeu était de réussir à faire cohabiter véhicules à moteur, piétons, vélos et trottinettes. Une réflexion juridique et technique a donc été engagée pour offrir le meilleur service tout en sécurisant l'exploitation.

Au terme de ce travail collaboratif entre les services de la Ville et de la CAPA, la toute jeune société E-più, issue de l'accompagnement de la SPL M3E, a été sélectionnée pour exploiter les 7 emplacements mis à disposition.

La voirie urbaine : enjeu pour le développement durable

Le siècle dernier a été marqué par le développement de l'automobile qui en quelques décennies est devenu le mode prépondérant de déplacement.

Une place prépondérante de l'espace public urbain est dévolue à l'automobile qui de plus, va empiéter sur des espaces réservés à d'autres usagers, à laquelle sont associées pollution, nuisances et insécurité

Voies largement dimensionnées, stationnement sur trottoirs, l'automobile envahit l'espace public urbain au détriment des autres usagers.

Au delà de ces considérations, réchauffement planétaire, raréfaction des énergies fossiles, envolée des prix des carburants, santé publique, demande sociale de sécurité et d'urbanité sont autant de facteurs qui exigent de penser autrement l'aménagement de la voirie urbaine.

Les enjeux sont considérables et concernent les trois sphères du développement durable.

- enjeux environnementaux:
 - o émissions de CO2 dues à la mobilité urbaine,
 - o pollution de l'air,
 - o consommation des ressources non renouvelables
 - o vulnérabilité des voies et des réseaux urbains
- enjeux économiques:
 - o l'efficacité des transports des personnes et des marchandises est indispensable à l'ensemble de l'activité économique;
 - o l'aménagement des voiries urbaines pèse dans le secteur des travaux publics,
- enjeux sociaux :
 - o intégration de tous à la vie urbaine et économique,
 - o accidents de la circulation
 - o développement des modes alternatifs entraîne une activité physique favorable.

La ville durable nécessite des voiries adaptées à ces nouveaux enjeux, faisant la place qui leur revient aux modes de déplacement alternatifs au véhicule individuel motorisé, et plus généralement répondant mieux aux besoins d'une vie urbaine plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio a développé des actions importantes d'aménagements urbains ou d'équipement en faveur du développement durable.

IX-1 Aménagements urbains

Travaux d'aménagement du cours Napoléon

Le cours Napoléon est l'axe structurant principal de la ville d'Ajaccio. Cette route territoriale qui se poursuit jusqu'en cœur de ville, permet une desserte locale des habitations et des commerces ainsi que la liaison entre les principaux quartiers et les lieux emblématiques de la ville.

Cette artère n'a pas fait l'objet de travaux d'aménagement depuis fort longtemps. Elle présente des caractéristiques obsolètes et un état très dégradé, indigne de la capitale régionale. Cette situation est également susceptible d'entacher l'attractivité économique du secteur déjà fortement impacté par l'implantation des nouvelles enseignes en périphéries de la ville.

Cet axe, notamment dans sa section comprise entre le carrefour avec l'avenue Beverini et la place du Diamant, doit être rénové pour améliorer sensiblement la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons), pour mieux réglementer le stationnement des véhicules et pour s'inscrire dans une démarche de route durable.

Dans ce cadre, des travaux ont été engagés en 2019 et poursuivis en 2020 permettant un remplacement des revêtements de trottoirs, du mobilier urbain, de l'éclairage public et des végétaux.

Les objectifs recherchés d'embellissement, de confort, d'accessibilité et de mise aux normes contribuent à une redynamisation du cœur de ville et une attractivité commerciale de cette artère principale. Le coût du projet s'élève à 3.3 M€ TTC dont, 600 000 € environ pour la rénovation de l'éclairage public et 100 000 € pour les plantations.



Travaux d'aménagement de la traverse de Mezzavia

La traversée de Mezzavia, route territoriale n°22 est une artère urbaine très dégradée. Les trottoirs sont insuffisants ; les plantations inexistantes et l'éclairage public totalement obsolète.

Le projet d'aménagement qui débutera début 2021 concerne la section comprise entre le giratoire d'Acqualonga et le giratoire d'Afa, soit une longueur d'environ 700 m. Il a pour objet de réaliser les trottoirs accessibles PMR, une piste cyclable double sens de circulation, recalibrer la chaussée et créer des stationnements, remplacer l'éclairage public et aménager des espaces verts, poser un réseau d'eaux pluviales.

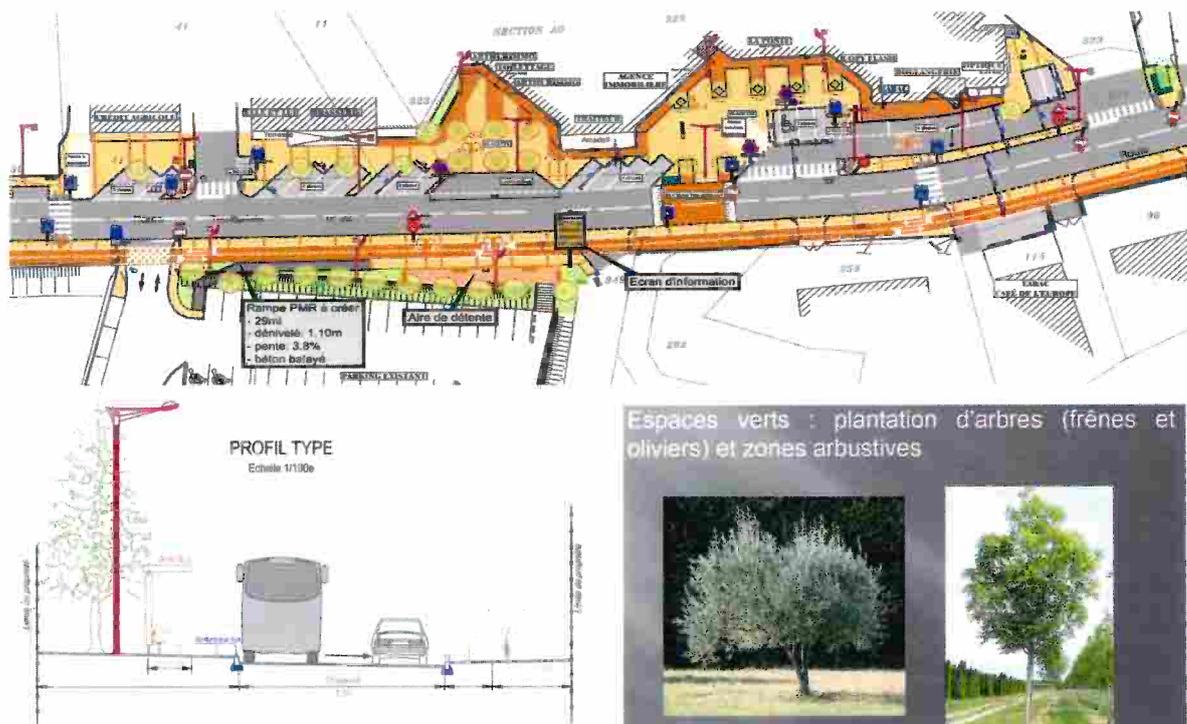
Cet aménagement s'inscrit totalement dans le projet de voirie durable prenant en compte le développement des modes de déplacement doux.

De multiples objectifs sont visés :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Fluidifier le trafic en entrée d'agglomération
- Organiser et réglementer le stationnement
- Favoriser l'accès aux commerces, services et administrations
- Redonner un caractère urbain à la voie

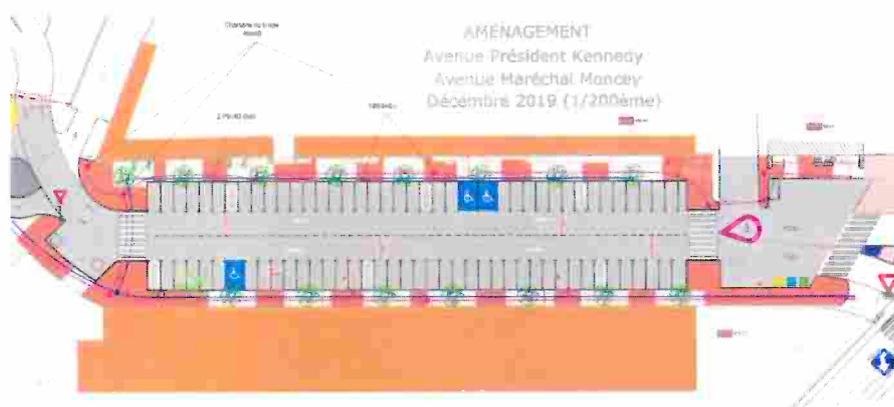
Le coût de l'opération est évalué à **3,74 M€ TTC**, dont :

- 150 000 € pour l'éclairage public,
- 200 000 € pour les aménagements paysagers,
- 80 000 € environ pour la piste cyclable.



Travaux de réaménagement de l'av du Mal Moncey :

L'opération a consisté en une réhabilitation des trottoirs, la sécurisation des traversées piétonnes, la rénovation de l'éclairage public obsolète, et prévoit une replantation qui sera effectuée très prochainement. D'un montant de 378k€ elle a été réalisée en 2020 (hors plantations, prévues sur 2021).



Réalisation du parking de Biancarello :

Le parking de Biancarello contient environ 80 places voitures + 2 places PMR à l'entrée. Les stationnements sont en dalles nidagravel et gravillons pour permettre l'infiltration des eaux de surface. En outre un bassin d'infiltration de 100 m³ (plus de 150 T de matériaux drainants ont été mis en place) permet de limiter les rejets sur la route lors de fortes précipitations.

D'un montant de 221 650€ ce parking a été livré en 2020. Il prévoit plusieurs emplacements permettant la plantation d'arbres, prévue au printemps 2021.



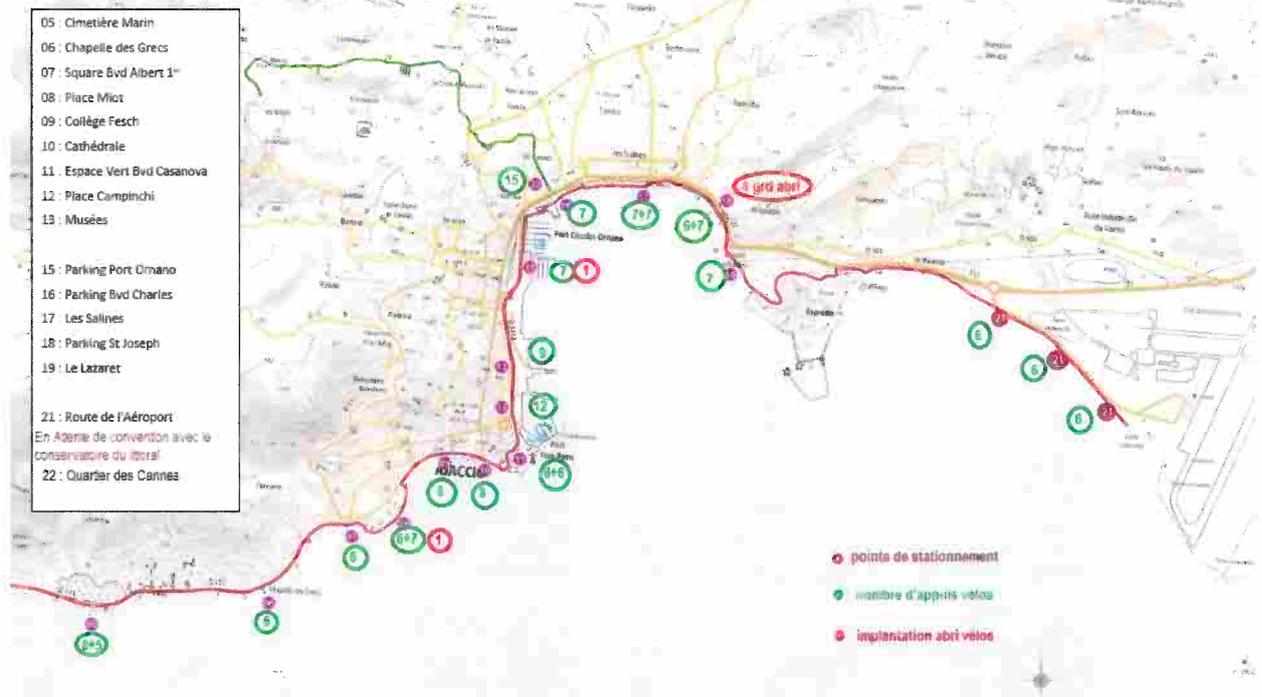
IX-2 Itinéraires vélos

La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). Dans ce cadre la ville a procédé en 2019 et 2020 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot pour un montant de 245 000 €TTC, ceci afin de matérialiser cet itinéraire par des aménagements et des équipements sur 27 points de stationnements.



SITUATION POINTS DE STATIONNEMENT 2/2

166 appuis vélos + 3 abris implantés dans cette zone à la date du 28/05/2020



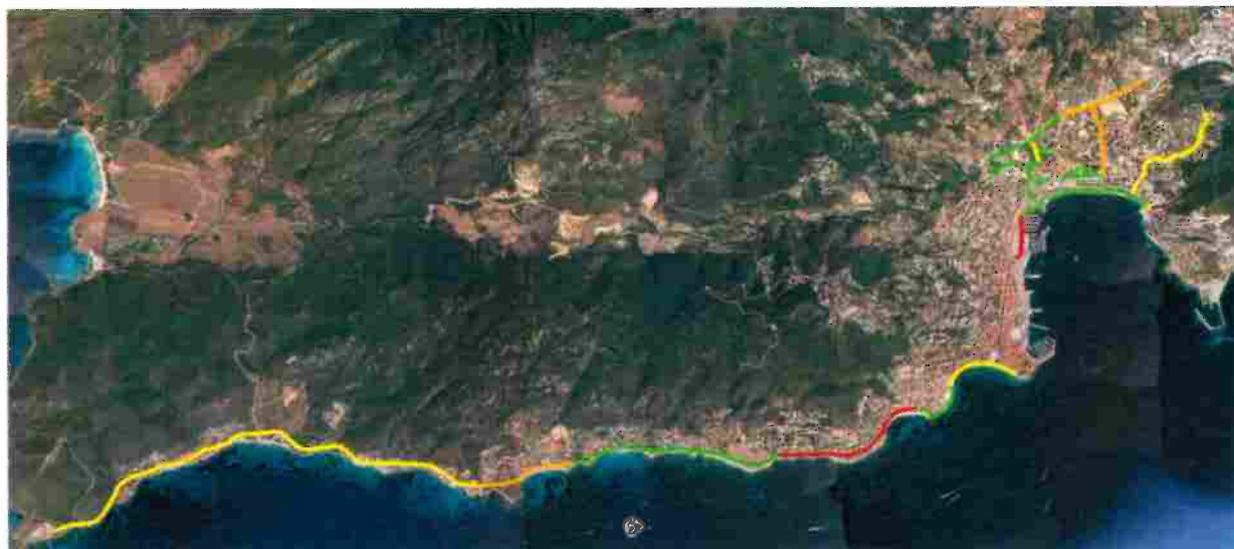
Par ailleurs sur ce même itinéraire la ville a étudié la réalisation d'une piste cyclable sur le boulevard C Bonaparte, entre la station Luigi et la gare ferroviaire. En 2020 une convention tripartite a été proposée à la CDC (gestionnaire d'une partie du foncier) et au Port de Plaisance de l'amirauté, pour la concrétisation de ce projet. En cas de réponse favorable de la CDC ce projet, d'un montant d'environ 1M€, pourra être concrétisé en 2021.



Outre le projet Intense, la Ville poursuit le développement des aménagements cyclables conformément au plan présenté ci-dessous :



LES PISTES CYCLABLES D'AJACCIO



En service : ———
En travaux ou travaux imminents : ———
Projet Court Terme : ———
à l'étude : ———

Pour faire la jonction entre l'itinéraire de bord de mer et l'axe de la rocade en cours de construction la ville a procédé en 2020 à la réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue Mal Juin, pour un montant d'environ 180.000€.

D'autres réalisations sont à l'étude notamment sur l'av du Mont Thabor, sur la route de Mezzavia (entre le giratoire de Bodiccione et le giratoire du chemin d'Acqualonga), sur la montée St Jean et dans d'autres zones de la ville.

Le premier sas vélo a également été réalisé fin 2020 au carrefour entre le cours Napoléon et l'Avenue Antoine Sérafini. D'autres vont suivre. De même le premier contresens vélo devrait prochainement voir le jour.

IX-3 Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable, de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser la qualité de l'air en milieu urbain, la Ville d'Ajaccio souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. La multiplication des bornes doit permettre d'augmenter le nombre de véhicules propres utilisés au quotidien à Ajaccio, en facilitant l'accès des usagers aux dispositifs de recharge, notamment pendant les horaires de travail.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électrique dans les flottes d'entreprises,

La ville installera 8 Bornes doubles de 7 kva qui seront implantées aux endroits suivants :

- Parking Mezzavia,
- Parking Salines,
- Avenue Jean-Jérôme Levie,
- Boulevard Lantivy,
- Hôtel de Ville,
- Parking Diamant,
- Rocade,
- Parking du Loretto.

Les 8 emplacements sont situés sur la commune d' Ajaccio. Sept seront des bornes accessibles au public sur voirie et la borne implantée devant l' Hôtel de Ville sera une borne pour employés ou flottes d' entreprise sur parking privé (cf. cahier des charges programme avenir en annexe 2). Ces bornes seront raccordées à un comptage qui leur sera propre. La Ville a fait le nécessaire auprès d' EDF afin que ces derniers installent des coffrets électriques aux endroits indiqués. Le montant des travaux s' élève à 125 000 € TTC.

Pour l' aider à financer l' installation de ces bornes la Ville pourra compter sur la prime ADVENIR pouvant s' élever jusqu' à 40%.

Parallèlement à cette démarche, la ville va délivrer, via une procédure de mise en concurrence, 8 AOT pour l' installation de bornes de recharge rapide (22kva) sur l' agglomération. Les implantations sont prévues :

- Parking St Joseph,
- Port Charles Ornano
- Secteur Castel Vecchio
- Rocade (parking Magnolia)
- Parking du Casone
- Parking bord de mer parc Berthaud
- Parking cimetière marin
- Parking communal de Santa Lina

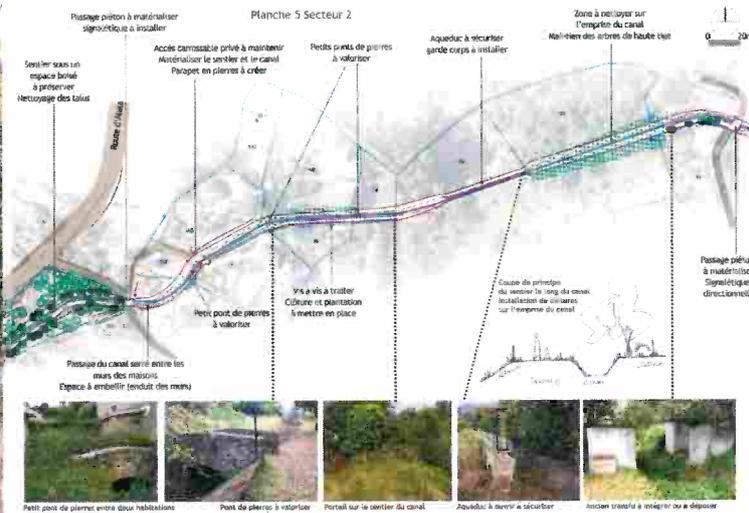
IX-4 Aménagement de voies vertes

Le Canal de la GRAVONA est un ouvrage d' art faisant partie du domaine public de la Ville permettant le détournement d' une partie des eaux de la rivière GRAVONA.

Le Canal, à ce jour, est complètement hors d' état de fonctionnement. En 2020, par la suite une étude de faisabilité du Conseil d' Architecture d' Urbanisme et d' Environnement de la Corse du Sud pour la création d' un sentier le long du Canal de la GRAVONA en traverse de la Commune d' AJACCIO a été portée par la CAPA en coopération avec la Ville d' AJACCIO. Un découpage du linéaire en 4 secteurs a été privilégié.

Une première phase de travaux est envisagée dès 2021.

Le montant des travaux de cette première phase s' élève à 292 108 € TTC, financé par la fondation du patrimoine et la collectivité de Corse



Par ailleurs, la ville d'Ajaccio financera en 2021 et 2022 pour 565 000 €HT, une partie des travaux de création d'une voie verte entre le Trottet et le cimetière du Caniccia, dans le cadre d'une Co-maitrise d'Ouvrage avec la collectivité de Corse

IX-5 Création de jardins familiaux dans le quartier des Jardins de l'Empereur

Dans le cadre de la politique de la ville et dans une dynamique de développement durable du territoire, des jardins familiaux sont en cours de réalisation dans le quartier des Jardins de l'Empereur.

Cet aménagement paysager a notamment pour objectif la création d'un nouveau lieu de vie sociale. Outre la fonction de jardinage, cet espace a une vocation d'espace public de promenade, ouvert à tous.

A la faveur d'un remodelage du relief, les travaux consistent en la réalisation de parcelles de jardinages (y compris parcelles accessibles aux personnes à mobilité réduite), de deux locaux techniques (sanitaires et stockage) et de cheminements et espaces publics.

Cet aménagement intègre :

- la mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation des locaux techniques et des dispositifs de recueil et d'exploitation des eaux de pluie pour l'arrosage des jardins.
- Compostage des déchets issus du jardinage
- La construction de deux locaux collectifs dont un PMR, avec pergola
- la réalisation de 19 parcelles individuelles et d'une parcelle collective
- la réalisation d'une serre.
- La création d'allées ombragées et éclairées

Les travaux ont débuté en juin 2020 et se termineront en mars 2021. Le coût de l'opération est de 530 000 €TTC financés à 80 % par le CPER Etat/région.

Les habitants, à travers le conseil citoyen, sont associés au projet depuis sa conception. Ces derniers ont constitué une association en vue de l'animation de ce nouvel équipement.



IX-6 Redynamiser le cœur de ville par l'aménagement durable

La qualité urbaine de la ville d'Ajaccio s'est très largement dégradée depuis plusieurs décennies

Parmi les éléments forts du diagnostic porté sur la situation du cœur de ville, on rappellera :

- Un niveau d'intervention urbaine sur l'espace public globalement faible depuis plusieurs décennies en cœur de ville.
- Une homogénéisation des traitements d'espaces au sol sans recherche architecturale et urbanistique affirmée.
- Un encombrement anarchique de l'espace public par la voiture.
- Des éléments majeurs du Patrimoine historique et culturel non mis en valeur.

Face à ces éléments une stratégie d'action a été élaborée. Elle consiste :

- A libérer l'espace public au service des habitants et des chaland,
- A remettre en valeur des éléments majeurs du patrimoine dans la ville.
- A développer une démarche de marketing territorial autour de la figure tutélaire historique que représente Napoléon au cœur de la ville impériale.
- A fournir l'accès aux équipements et services publics

Cette stratégie se traduit par de multiples actions réalisées :

- Aménagement de la place Campichi,
- Réappropriation de la citadelle Miollis,

En cours :

- Etudes de piétonisation de la ville génoise,

- Etudes de préfiguration de la requalification de la place du diamant et rénovation du parking,
- Etudes de programmation pour la création d'une base nautique et requalification de la place Miot,
- Réhabilitation de la caserne Grossetti,
- Etude de programmation pour la création d'un musée Napoléonien et d'une restructuration de l'hôtel de ville,
 - Aménagement du Casone,

ou à venir :

- Requalification de la rue Fesch et des transversales
- Aménagement du boulevard Lantivy

X. RESPONSABILITE SOCIALE ET VILLE INCLUSIVE

L'objectif de l'action municipale dans les quartiers populaires est de construire une ville solidaire et durable qui prend en compte les dimensions sociales, culturelles et sportives.

Dans ce cadre, l'action municipale s'est orientée vers la constitution d'un véritable maillage communal des structures de proximité en favorisant:

- la promotion des Maisons de Services Publics,
- la réhabilitation des infrastructures sportives,
- la pérennisation d'un dispositif de réussite éducative performant,
- une présence renforcée dans les quartiers à travers les centres sociaux et les médiathèques, afin de favoriser la cohésion sociale et de promouvoir la culture,
- un effort particulier pour promouvoir la langue corse, vecteur de lien social.

La municipalité s'est attachée à développer une offre de services diversifiée à destination des usagers en favorisant l'accessibilité des habitants aux Services Publics municipaux. Il s'agit de rapprocher le service public du citoyen et d'éviter des déplacements inutiles vers l'hôtel de ville.

La lutte contre la fracture numérique est une condition de l'accès au droit, aussi un dispositif cofinancé par l'Europe (FEDER dans le cadre des Investissement Territoriaux Intégrés) permet à nos agents de soutenir la population éloignée des technologies de l'Information.

L'accès à la culture pour tous est l'un des axes de la politique de la municipalité dans les quartiers. Cet objectif se traduit notamment par un programme d'activités culturelles dans les médiathèques et les centres sociaux proposés tout au long de l'année, participant au développement de la démocratisation culturelle.

Le Programme de Réussite Educative de la ville d'Ajaccio promeut une logique d'égalité des chances. Il agit en complément de tous les dispositifs de droit commun existant, en partenariat, sans se substituer à aucun. Sa spécificité est d'agir, de manière personnalisée, sur tout ce qui peut empêcher un enfant de réussir à l'école, par une prise en charge globale et systémique de la famille. Il intervient chaque année auprès d'environ 300 enfants dans les quartiers populaires

d'Ajaccio (SALINES, JARDINS DE L'EMPEREUR, CANNES, ST JEAN et LORETTO). Son action, reconnue par l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, constitue l'un des piliers du contrat de ville.

La Ville d'Ajaccio est considérée comme pionnière en matière de promotion de la langue corse notamment en faveur du public de la petite enfance qui fréquente l'une des 7 crèches municipales. Un agent du service intervient dans les crèches et assure une présence linguistique hebdomadaire destinée à la fois aux enfants et aux auxiliaires puéricultrices qui y travaillent.

Il convient également de mentionner le travail collaboratif et efficace réalisé par les services municipaux avec les conseils citoyens des deux quartiers prioritaires (Salines et Jardins de l'Empereur) afin de répondre aux attentes de la population et de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers populaires.

L'année 2020 marquée par un contexte sanitaire inédit a conduit les services municipaux à adapter leur activité aux nouvelles contraintes et, dans un certain nombre de cas, à dématérialiser leurs actions afin de conserver le lien de confiance établi avec les familles.

La lutte contre les inégalités sociales et éducatives creusées par la période de confinement, a amené les centres sociaux, le DRE et les médiathèques à organiser des activités de soutien scolaire en visioconférence. Une action menée en partenariat avec les services de l'Etat et la CDC a permis d'attribuer une cinquantaine de tablettes numériques aux familles les plus démunies en la matière (et repérées par les services sociaux et l'Education Nationale) auxquelles nous avons également proposé un accompagnement aux usages de cet outil.

A la suite du premier confinement et de ses conséquences sur le plan scolaire, la Ville d'Ajaccio s'est investie dans l'opération « Vacances apprenantes » par les biais des centres sociaux, des centres de loisirs et des médiathèques, en proposant des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, mais aussi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature.

Différents services municipaux (la direction des sports, celle des festivités, la direction de la culture) ont été sollicités pour mettre à disposition des locaux et du matériel qui ont permis d'organiser l'accueil hospitalier au moment du premier confinement, l'accueil des sans abris sur un site municipal, la mise en place des campagnes de distribution de masques, de tests et de vaccination...

Lors du premier confinement, la Ville a ouvert deux écoles afin d'accueillir les enfants du personnel soignant.

Le personnel de la Direction Education et de la Direction des Accueils de Loisirs a été sollicité pendant trois mois pour accueillir ces enfants en collaboration avec l'Education Nationale.

La prestation de garde était gratuite ainsi que les repas confectionnés par une société privée.

Au début de la crise sanitaire de la Covid au mois de mars la Ville a mis à disposition de l'hôpital de Castelluccio et de la maison de santé du Finosello la totalité de son matériel sanitaire et de ses produits d'hygiène stockés dans les cuisines afin de pallier au manque de moyens et à la pénurie constatée dans les centres de santé. Ainsi ont été livrés :

2250 charlottes, 600 paires de gants jetables, 100 kits visiteurs, 500 tabliers, 500 paires de couvre chaussures, des rouleaux de papier, des sacs poubelles et des produits nettoyant sols et surface.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2020 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 8 mars 2021,

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2020 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI